

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (Maison du Suc),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)*

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 17

Ayant pris part au vote

(vote public) : 22

○ Pour : 22

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS J.-M.

Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. MOULIN Christophe a donné son pouvoir à M. DURIEUX Pierre.

M. MOUNIER Lucien a donné son pouvoir à M. SABY François-Régis.

Mme MARCON Catherine a donné son pouvoir à Mme DREVET Hélène.

Date de convocation :

Le 21 mai 2024

Date d'affichage :

Le 21 mai 2024

M. JURY, Vice-Président, rappelle la délibération n° DC/2021-09-20/03 en date du 20 septembre 2021 approuvant le projet de réhabiliter l'auberge d'Oumey à Raucoules, située sur l'aire d'accueil de la Via Fluvia, ainsi que la délibération n° DC/2022-09-05/04 en date du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Il explique que les travaux de maçonnerie (lot 3) ont dû évoluer suite à la création d'ouverture et reprises d'embrasures, ainsi qu'à la mise en place d'un cuvelage et l'ajout de béton dans la cuisine (travaux initialement non prévus).

L'entreprise CHARRA a donc adapté son offre initiale induisant un avenant n°3 de 2 469.72 € HT et un avenant n°4 de 8 725.93 € HT (nouveaux travaux par rapport au marché initial).

M. JURY détaille alors les avenants 3 et 4 présentés par l'entreprise CHARRA (43220 Riotord), titulaire du lot 3 (maçonnerie), incluant les éléments suivants :

- Montant du marché initial : 232 356.36 € HT
- Montant de l'avenant 2 approuvé par la délibération n° DC/2023-07-10/04 du 10 juillet 2023 : 6 015.76 € HT
- Montant de l'avenant 3 présenté : 2 469.72 € HT
- Montant de l'avenant 4 présenté : 8 725.93 € HT
- Montant du nouveau marché : 249 567.77 € HT

DELIBERATION N° :

DC/2024-05-27/04

OBJET DE LA SEANCE :

Via Fluvia – véloroute entre
Loire & Rhône

Auberge d'Oumey
(Raucoules) – Avenants marchés
de travaux (lot 3)

AR Prefecture

043-244300307-20240527-DC2024052704-CC
Reçu le 03/06/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les avenants n°3 et 4 au lot 3 présentés concernant les travaux de maçonnerie supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de l'auberge d'Oumey à Raucoules,
- autorise M. le Président à signer les avenants susmentionnés et toutes les pièces s'y rapportant :

Lot 3 : maçonnerie - entreprise CHARRA

- o Montant du marché initial : 232 356.36 € HT
- o Montant de l'avenant 2 approuvé par la délibération n° DC/2023/07-10/04 du 10 juillet 2023 : 6 015.76 € HT
- o Montant de l'avenant 3 présenté : 2 469.72 € HT
- o Montant de l'avenant 4 présenté : 8 725.93 € HT
- o Montant du nouveau marché : 249 567.77 € HT

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gilles CIBERT
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20240527-DC2024052704-CC
Reçu le 03/06/2024

*certifié exécutoire par transmission
en Sous-Prefecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le